

SEANCE du 20 juillet 2020

Le vingt juillet deux mille vingt, dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Frédéric SOUILLARD, Dominique HILL, Amaury SAULNIER, Vanessa BECAM, Karim BOUCHENTOUF, Sandrine CLEMENCE, Delphine HAMDIDOUCHE, Serge VAUCLIN

Absents excusés : Daniel COLLAY (pouvoir Michel VAUCLIN), Sandrine CLEMENCE

Secrétaire de Séance : Serge VAUCLIN

Date de convocation : 13 juillet 2020 – Date d'affichage : 23 juillet 2020

Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite régularité des comptes,

- 1er : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2ème : Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3ème : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de l'année 2019 dressé par M. SERET, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2019

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 se décompose ainsi :

	Résultat net de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat cumulé à reporter sur 2020
Fonctionnement	397 017.16 €	34 021.70 €	431 038.86 €
Investissement	- 41 543.80 €	60 819.21 €	19 275.41€
TOTAL	355 473.36 €	94 840.91 €	450 314.27 €

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur municipal. Dès lors, Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen de l'assemblée M. Michel VAUCLIN, approuve, à l'unanimité, (1 abstention, Monsieur le Maire) le compte administratif 2019 du budget principal dont il a connaissance dans le détail.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

La clôture de l'exercice budgétaire 2019 de la commune présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 431 038.86 € et la section d'investissement un excédent de 19 275.41 €.

Dès lors, l'affectation des résultats au budget primitif 2020 doit être réalisée de la manière suivante :

- R002 = 431 038.86 €
- R1068 = 0 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté ministériel du 4 décembre 1997,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant que l'excédent de fonctionnement constaté à ce compte administratif s'établit : à 431 038.86 €,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019, dans le cadre du budget 2020 ainsi qu'il suit :

- affectation de 431 038.86 € en recettes au c/002 résultat reporté.

Vote des taux d'imposition communaux en 2020 et validation du produit des taxes directes locales attendu pour 2020

Après avoir pris connaissance :

- des ressources taxes habitation, taxes foncières bâties et non bâties, déterminées par la direction régionale des finances publiques,
- soit un produit prévisionnel total pour 2020 estimé à : 49 081 €.

Le produit de la CFE est désormais perçu par la Communauté de Communes et est reversé à la commune au compte 73211 « attribution de compensation ».

Compte tenu du report des votes des budgets et taxes, les taux pour l'année 2020 doivent être identiques aux taux 2019.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- *de reconduire les taux actuels d'imposition des taxes locales soit :*
- *taxe d'habitation : 13,81%*
- *taxe foncière (bâti) : 17,48 %*
- *taxe foncière (non bâti) : 31,34 %*
- *de valider les produits attendus.*

Présentation et vote du budget 2020

Vu les propositions budgétaires détaillées présentées à l'assemblée délibérante,
Après examen et débat, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 252 264 € se répartissant ainsi :

*en fonctionnement : 806 575 €
et en investissement : 445 689 €*

Indemnités de fonction

Concernant les communes inférieures à 500 habitants :

Le MAIRE : 991.80 Euros
Les ADJOINTS : 385.05 Euros

Les indemnités sont dues à compter de la date d'élection du Conseil Municipal, soit le 25 mai 2020. Elles seront versées trimestriellement.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident le montant des indemnités du Maire et des Adjoints.

Délégations aux adjoints

1er Adjoint Mr Michel VAUCLIN a les droits de signatures en ce qui concerne tous les dossiers de la mairie.

Il a également les droits de paiements en ce qui concerne les dépenses de la commune.

Il est également informé de toutes les correspondances courantes et décisions si nécessaire.

Il a, à titre d'exemple : pouvoir de délégation sur l'état civil, règlements de factures auprès du Trésor Public, délibérations du conseil municipal, signe les recommandés...

Les 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint, Mr Frédéric SOUILLARD et Mr Daniel COLLAY supervisent respectivement la commission travaux et la commission sociale et représentent notre commune dans les décisions prises lors des assemblées de syndicats d'assainissement, associations locales ou territoriales.

Fonds d'aide aux jeunes

Nous avons reçu des services du Département la demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes. Pour rappel, la participation 2019 était de 99.59 euros pour 433 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser une participation de 0,23€ par habitant pour le fonds d'aide aux jeunes 2020 soit pour 433 habitants 99.59 €. La dépense sera imputée à l'article 6188.

Participation au syndicat intercommunal du Collège Jean Delacour

Vu la demande présentée par le Syndicat Intercommunal du Collège Jean Delacour proposant à la commune de fiscaliser la participation pour l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour l'inscription au budget primitif 2020, du montant de la participation de 4 485.33 € à l'article 65548 « contribution aux organismes de regroupement ». (Pour rappel participation 2019 : 4 542.01 €)

Demandes de subventions des associations

Pour rappel en 2019, le montant des subventions allouées était le suivant :

Nom	Montants 2019
Club Gym	500 €
ADMR	300 €
Vacances aux villages	Acompte de 1500 €
Club de l'âge d'Or	600 €
Coopérative scolaire	38 € par enfant soit cette année 1482 € pour 39 enfants
AFSEP (0)	0 €
AMER	110 €
Restos du Cœur (100 € en 2017)	100 €
Secours catholique (0)	0 €
Ligue contre le cancer (0)	0 €
Amicale Joseph Caulle	200 €
Association Charline (enfants atteints de pathologie cardiaque, CHU Rouen)	0 €
Soit un total de :	4792 €

Nous avons reçu des demandes pour l'année 2020.

Nom	Montants 2020
Club Gym	500 €
ADMR	300 €
Vacances aux villages	Acompte de 1800 €
Club de l'âge d'Or	600 €
Coopérative scolaire	38 € par enfant soit cette année ?
AFSEP (0)	0 €
AMER	110 €
Restos du Cœur (100 € en 2017)	100 €
Secours catholique (0)	0 €
Amicale Joseph Caulle	200 €
CADI	100 €
AMF Telethon	100 €
Pompiers GSCF	0 €
Soit un total de :	€

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer ces montants aux différentes associations qui en ont fait la demande.

Commission communale des impôts directs

Comme après chaque élection municipale, il convient de renouveler les commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs.

Les personnes proposées sont inscrites dans le tableau ci-joint.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la liste des personnes proposées pour participer à cette commission.

Remboursement de frais

Lors de la période de confinement, la caisse carburant du magasin Carrefour Market étant fermée, notre agent communal a dû faire le plein de son véhicule professionnel avec sa carte bancaire personnelle.

Il est donc nécessaire d'autoriser exceptionnellement Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette somme de 75 euros par mandat administratif.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, donnent leur accord pour rembourser Monsieur Patrick Levigneux de cette somme de 75 €.

Création d'un RPI

Dans le cadre de la création d'un RPI avec la commune de Grugny, les membres du Conseil Municipal doivent valider les conventions proposées et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après lecture, les membres du Conseil Municipal approuvent les différentes conventions proposées au vote. Ils autorisent également Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

Informations

Vente parcelle de Madame Lemoine

Après avoir rencontré la fille de Madame Lemoine, Monsieur le Maire lui a fait part de l'intérêt de la commune pour le terrain qui est en limite de propriété avec l'école. La fille de Madame Lemoine reviendra vers la commune prochainement.

Vente / location logement communal

Monsieur le Maire évoque l'avenir du logement communal avec une réflexion qui est de dire soit :

1. Est-ce que l'on continue la location ?
2. On le réutilise en besoin communal ?
3. On le vend ?

Cette question est posée au Conseil Municipal de façon que chacun réfléchisse à ce que l'on pourrait faire et à donner son avis à la prochaine réunion de Conseil Municipal.